RCS : GAP
Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00148
Numéro SIREN : 503 624 298
Nom ou dénomination : ABM

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2015 sous le numéro de dépôt 1463

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GAP

BP 140
05004 GAP CEDEX
Fax : 04 92 51 83 35
www.infogreffe.fr
Tél : 04 92 51 01 92

CER FRANCE - AFGA PROVENCE
12 avenue Abdon Martin
04700 Oraison

V/REF :
N/REF : 2008 B 148 / 2015-A-1463

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE GAP certifie qu'il a reçu le 31/07/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 20/04/2015
- Nomination de Commissaire à la transformation.

Concernant la société

ABM
Société à responsabilité limitée
le Village
05500 Saint-Julien-En-Champsaur

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1463 le 31/07/2015

R.C.S. GAP 503 624 298 (2008 B 148)

Fait à GAP le 31/07/2015,
LE GREFFIER

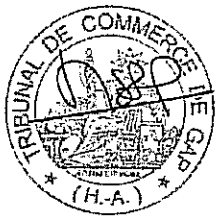

15A1463

DÉPOSÉ LE
31 JUIL. 2015
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GAP

S.A.R.L. «ABM »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 €
Siège Social : Le Village
05500 SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR

503 624 298 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS ORDINAIRES DU 20 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze,
Le 18 Juin,

Monsieur Michel ARIEY BONNET
Propriétaire des 200 parts composant le capital social de la société SARL « ABM »,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un commissaire à la transformation,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

L'associé unique accepte le principe de la transformation de la SARL « ABM » en SAS.

Cette transformation sera opérée dès réalisation du rapport du commissaire à la transformation conformément à l'article L 223-43 alinéa 3 du Code de Commerce.

L'associé unique décide de désigner en qualité de Commissaire à la transformation en vue de la vérification de la continuité de l'exploitation, de la situation financière et de l'état de la trésorerie de la société:

Monsieur Philippe BICAÏS, du Cabinet BICAÏS ASSOCIES
22/24 Allée de Provence à MANOSQUE (04100)

DEUXIEME DECISION

POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Monsieur Michel ARIEY BONNET

